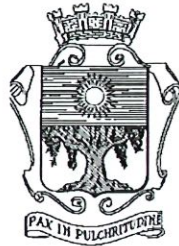


AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_45-AI
Reçu le 25/03/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MADAME MARIE-JOSE LASRY – PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

N° : **26 03 45**

DATE D’AFFICHAGE : **25 MARS 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2122-18,
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur le Maire lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°02 du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Madame Marie-José LASRY, en qualité de Premier adjoint au Maire lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant qu’au titre des dispositions de l’article L2122-18 du code général des collectivités, « Le maire est seul chargé de l’administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Considérant qu’il est nécessaire, afin d’assurer une bonne administration de l’activité communale et de permettre à Monsieur le Maire d’exercer avec efficacité ses missions dans divers domaines, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonctions à Madame Marie-José LASRY, 1^{ère} adjointe au Maire, dans les domaines suivants :

- Culture – Traditions – Patrimoine - Cimetière – Logements -

Elle assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune. En outre, elle procédera, avec le concours des services municipaux concernés, à la définition, à la mise en place, au suivi et à l’exécution des actions portant sur les points ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_45-AI
Reçu le 25/03/2026



* Culture et traditions :

- mise en œuvre et suivi de la politique culturelle de la commune,
- coordination et gestion des équipements culturels communaux,
- fixation de la tarification et gestion de la billetterie des spectacles culturels,
- mise en œuvre de partenariats d'enseignement artistique,
- Relations avec les partenaires institutionnels, locaux, associatifs œuvrant dans le domaine culturel.

* Patrimoine :

- suivi de la restauration et mise en valeur du patrimoine historique (ex : Chapelle Sancta Maria de Olivo etc.),
- mise en œuvre et suivi des projets en matière de politique patrimoniale (architectural, culturel, historique et végétal).

* Cimetière :

- signature des permis d'inhumer et des autorisations d'exhumation.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions,

* Logements :

- participation au niveau intercommunal dans la définition, l'exécution et le suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- habitat : observation, restauration immobilière, actions pour lutter contre les logements insalubres,
- relations avec les bailleurs sociaux et les partenaires de la politique du logement.

Par ailleurs :

- préparation, suivi, exécution des achats publics sans publicité ni mise en concurrence préalables répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros H.T,
- être l'interlocuteur des administrés pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation,
- les actions en justice au nom de la commune en matière pénale : la délégation porte sur les plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la Gendarmerie Nationale ou de Monsieur le Procureur de la République.

Article 2 : Il est donné Madame Marie-José LASRY, adjointe au Maire, délégation à effet de signer :

- les correspondances, les actes, les documents et les pièces administratives, les rapports et notes divers dans les domaines délégués,
- les procès-verbaux de dépôts de plaintes,
- toutes pièces administratives et comptables dans les domaines délégués en matière de marchés publics, d'accords-cadres et autres contrats administratifs et privés, sans limite de montant.

Article 3 : La présente délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la responsabilité et la surveillance, de Monsieur le Maire à, et est révoquée à tout moment. Madame Marie-José LASRY rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Madame Marie-José LASRY sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention :

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_45-AI
Reçu le 25/03/2026



Pour le Maire et par délégation
Marie-José LASRY

Première adjointe au Maire chargée de la culture, des traditions, du patrimoine, du cimetière
et des logements

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la ville de Beaulieu-sur-Mer. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Comptable Public et notifié à l'intéressé.

Article 5 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nice, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Beaulieu-sur-Mer, le **25 MARS 2026**

Le Maire,
Roger ROUX



| DATE DE NOTIFICATION | PRENOM - NOM | SIGNATURE | PARAPHE |
|----------------------|------------------|-----------|---------|
| 25/3/26 | Marie-José LASRY | | MJL |

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_45-AI
Reçu le 25/03/2026

